Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512004-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 11 décembre 2025

Objet de la délibération
ESPACE DE VIE SOCIALE HENNEBONT : PROJET SOCIAL 2026-2030

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville **N° 2025.12.004**

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Conformément à la Convention d'Objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan le 25 avril 2024, l'Espace de Vie Sociale (EVS) d'Hennebont engage la définition de son projet social pour la période 2026-2030, dans la continuité de son projet de préfiguration.

Ce projet s'appuie sur les enseignements du premier agrément 2024-2025, sur les retours des habitants, l'analyse des partenaires et bénévoles, et l'expérience de l'équipe. L'objectif est de renforcer la place de l'EVS comme acteur du lien social hennebontais, à la fois ouvert sur la ville et ancré au cœur du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Keriou Ker.

L'élaboration du projet social 2026-2030 repose sur un diagnostic de territoire et sur une dynamique de participation.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512004-DE

Tout au long de l'année 2025, des habitants, bénévoles, élus, techniciens et partenaires associatifs ont été mobilisés à travers différentes étapes :

- L'évaluation des actions mises en place ;
- Un questionnaire diffusé lors des événements familiaux (*Familles en Fête*, *Les Estivales*, marchés, sorties d'école, marché), conçu et validé par les bénévoles, permettant de recueillir les attentes et les perceptions des Hennebontais ;
- Des groupes de travail associant l'équipe, les bénévoles et les partenaires pour identifier les priorités du territoire ;
- Des échanges avec les habitants du QPV et du centre-ville, favorisant une vision globale et inclusive du rôle de l'EVS dans la vie locale.

Ces contributions croisées ont permis de faire émerger six axes stratégiques, traduisant les enjeux identifiés et les ambitions partagées pour les années à venir :

- AXE 1 : Renforcer la visibilité, l'accessibilité de l'Espace de Vie Sociale auprès des habitants d'Hennebont
- AXE 2 : Soutenir la fonction parentale et permettre aux parents de prendre soin d'eux-mêmes
- AXE 3 : Favoriser l'apprentissage du français pour renforcer l'autonomie et l'inclusion des adultes
- AXE 4 : Accompagner les enfants dans leurs apprentissages et développer leurs compétences psychosociales grâce au CLAS
- AXE 5 : Rompre l'isolement et favoriser les liens intergénérationnels
- AXE 6 : Faire vivre et renforcer le comité de gouvernance partagée de l'Espace de Vie Sociale d'Hennebont

Le projet social 2026-2030 s'inscrit donc dans une perspective de consolidation et d'ouverture avec les objectifs suivants :

- Conforter la place de l'EVS comme acteur du lien social,
- Renforcer les coopérations avec les services municipaux et les associations,
- Développer des actions sur l'ensemble du territoire hennebontais,
- Maintenir une attention prioritaire au QPV,
- Soutenir la participation active des habitants à toutes les étapes du projet.

1) L'Espace de Vie Sociale d'Hennebont se positionne comme un lieu fédérateur, solidaire et ouvert, où chacun peut être à la fois acteur, contributeur et bénéficiaire.
2) Il s'agira d'offrir les conditions qui vont amener les publics à développer leur pouvoir d'agir et de faire de l'animation de la vie sociale un moteur de la citoyenneté et du vivre ensemble.
3) Enfin les actions menées par l'EVS et les axes du projet social 2026-2030 devront s'inscrire dans les priorités définies par la Commune dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 et de ses objectifs sur l'animation de la vie sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 25 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512004-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les termes et les axes du projet social 2026-2030
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à transmettre le projet social à la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr